

jeunes gens des deux sexes qui quittent la campagne pour aller se chercher de l'emploi en ville?

M. FORD: Non, monsieur le Président, je ne crois pas en avoir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je n'ai jamais vu de chiffres officiels, mais il existe un service, du moins dans ma province, qui a produit une statistique indiquant qu'au plus 32 ou 33 p. 100 des jeunes garçons restent sur la ferme. Les autres s'en vont ailleurs. Je me demandais si vous aviez un service qui s'occupe de ces personnes.

M. FORD: De ceux qui quittent la ferme?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. FORD: Je crois qu'il existe un vaste programme au Canada dont l'objet est de procurer une formation dans une grande variété d'autres emplois, qui prépare ces personnes à gagner leur vie de diverses manières. On donne ces cours dans les écoles de métiers et les instituts techniques provinciaux qu'on trouve dans presque toutes les provinces du Canada. Ce travail fait partie de notre programme de formation professionnelle et technique. Il ne vise pas à donner une formation suffisante aux habitants des villes. Je sais qu'un grand nombre des étudiants qui profitent de ces cours sont des jeunes gens qui ont été élevés sur la ferme et qui se préparent à gagner leur vie en se livrant à un emploi non agricole. Nous avons des services assez étendus au Canada à cet égard.

Le VICE-PRÉSIDENT: Donne-t-on des directives générales aux jeunes gens des centres ruraux, — des directives quant aux endroits où ils devraient aller? S'occupe-t-on d'orienter ces gens?

M. FORD: Ils peuvent obtenir des renseignements au sujet des programmes en vigueur dans leurs provinces alors qu'il fréquentent l'école secondaire et le high school. C'est ce qu'il faut noter en premier lieu. Puis il y a un programme d'apprentissage à l'intention de ceux qui se spécialisent dans certains métiers. Ce programme est assez bien annoncé dans toutes les provinces. Plusieurs des cours sont annoncés. Les écoles font une grande distribution de calendriers et de prospectus à travers le pays, et les jeunes gens ne devraient avoir aucune difficulté à trouver où ces cours de formation se donnent dans leur province, s'ils désirent en suivre.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est un travail conjoint, entre la province et le gouvernement fédéral? Si vous ne parlez que des écoles provinciales, je comprends exactement ce que vous voulez dire; mais est-ce que le ministère fédéral du Travail fournit un service quelconque au moyen duquel ces garçons de la campagne peuvent être, non pas dirigés mais renseignés sur les endroits où ils peuvent aller? Accorde-t-on une aide financière dans ces cas — non pas directement par le gouvernement fédéral parce que je ne crois pas qu'il le fasse, mais conjointement avec les provinces?

M. FORD: Les programmes de formation sont dirigés par les gouvernements provinciaux. On peut, à l'égard de plusieurs programmes, affecter 2 p. 100 de la contribution fédérale à la publicité, — c'est-à-dire, en annonces ou à la préparation de bulletins qui feront connaître ces cours aux jeunes gens. Les frais qu'entraîne l'exécution de ces programmes sont partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de toutes les provinces, à l'exception du Québec, qui présentement n'est partie à aucun des accords fédéral-provinciaux. Dans toutes les autres provinces les frais des programmes de formation sont, règle générale, partagés assez également entre les deux services d'État.

Le sénateur LÉGER: Jusqu'à concurrence de 50 p. 100?

M. FORD: Oui.